



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-048

Objet :
**Tarifs 2025 de location
des salles municipales**

Rapporteur :
Gilles FRAYSSE

Commission Finances :
Le 5 décembre 2024

Convocation :
Le 11 décembre 2024

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Représentés	8
Votants	27

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 17 décembre 2024 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J. RICAUD ;

Absents représentés :

S. AMIRAULT a donné pouvoir à E. MOSCHEROSCH ; L. AMIRI a donné pouvoir à C. BOUËTARD ; S. DAVID a donné pouvoir à F. DA SILVA ; J. DJENAIIDI a donné pouvoir à G. FRAYSSE ; I. DOGBO a donné pouvoir à I. LAFAYE ; H. KÉRIVEL a donné pouvoir à B. ESTREMANHO ; C. SABRI a donné pouvoir à M. PROVOTAL ; A. MUSY-BRELIER a donné pouvoir à C. CRUEIZE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal n°2023-042 en date du 12 décembre 2023 fixant les tarifs de location des salles ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs de 2,1 % par rapport à l'année précédente, pour tenir compte de l'inflation ;

CONSIDÉRANT la nécessité de facturer un renouvellement de clé numérique en cas de perte ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Finances du 5 décembre 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, (F. DHONDT)

DÉCIDE que les tarifs de location des salles, pour l'année 2025, sont fixés comme suit :

TARIFS DE LOCATION DES SALLES	2025
Salle des fêtes – salle Renée Vedel	
Associations locales	Gratuit
Habitants de Villiers-sur-Orge	750 €
Extérieurs de Villiers-sur-Orge	1 370 €

Personnel communal, conseillers municipaux, pompiers volontaires de Villiers-sur-Orge (en activité)	
Manifestations commerciales	
Caution dégradation salle	1 100 €
Caution ménage	300 €
Salle JP Médard – S.Simon & Pablo Neruda	
Associations locales	Gratuit
Maison du Citoyen	
Associations locales	Gratuit
Villiérains	En fonction du projet d'intérêt général
Foyer Macquigneau	
Associations locales	Gratuit
Habitants de Villiers-sur-Orge	269 €
Extérieurs de Villiers-sur-Orge	496 €
Personnel communal, conseillers municipaux, pompiers volontaires de Villiers-sur-Orge (en activité)	160 €
Manifestations commerciales	595 €
Caution dégradation salle	700 €
Caution ménage	400 €
Espace de culture « Colette »	
Associations locales	Gratuit
Société (séminaires)	1 980 €
Habitants de Villiers-sur-Orge	1 132 €
Extérieurs de Villiers-sur-Orge	1 723 €
Personnel communal, conseillers municipaux, pompiers volontaires de Villiers-sur-Orge (en activité)	566 €
Associations voisines	Sur convention
Prêts aux communes	Sur convention
Régie son et lumière	191 €
Caution dégradation salle	2 100 €
Caution ménage	400 €
Clé numérique	
Renouvellement à la suite d'une perte	26 €

DIT que les tarifs de location sont arrondis à l'euro supérieur ;

DIT que toutes les salles pourront être louées sur présentation d'un projet donnant lieu à une convention ;

DIT que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du Budget Communal.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 17 décembre 2024

Le Maire

Gilles FRAYSSE